



COMMUNE DE BEYRIE-SUR-JOYEUSE

Extrait n° DELIB2025_09

06/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de juin, à 21 heures, le Conseil Municipal de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DUBLANC, le Maire.

Membres présents : M. Gilbert DUBLANC, M. Éric POCHELU, Mme Sylvie LANNEMAYOU, M. Julien TOCOUA, M. Olivier LUCU, Mme Eugénie LACAZE, M. Arnaud MAINTENU, M. Daniel AMESTOY, M. Thomas ELISSONDO, M. Bernard LARRAMENDY, Mme Marie-Pierre BELLEAU, M. Pascal MOUSTIRATS, M. Dominique MARIAN

Secrétaire de séance : M. Dominique MARIAN

Date et affichage de la convocation	27/05/2025
Date d'affichage de la délibération	12/06/2025

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Suffrages exprimés	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

SUBVENTION POUR UN EQUIPAGE DU 4L TROPHY

Deux jeunes villageoises, Cloé BORDABEHERE et Aurélie LUCU, viennent présenter aux membres du Conseil leur projet de participation au 4L Trophy pour l'édition 2026 qu'elles ont baptisé « Tic & Tac en cavale ».

Elles présentent aux conseillers l'ensemble du projet, les associations bénéficiaires, les coûts prévisionnels et précisent qu'elles seront l'équipage n°38.

Le Maire propose aux conseillers de maintenir le montant habituellement versé aux demandes de ce type, 100 € par personne, et donc de fixer la subvention versée par la Commune à 200 € pour le projet.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement d'une subvention de 200,00 € à Cloé BORDABEHERE et Aurélie LUCU ;

CHARGE le maire de procéder aux formalités nécessaires.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à Beyrie-sur-Joyeuse.
Au registre ont signé le Maire et le secrétaire. Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire, Gilbert DUBLANC

G. Dublanc

